



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 6 avril 2009

Délibération n° 2009-0669

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subvention à la fondation Bullukian - Convention dans le cadre du canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA - Année 2009-2011

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Daclin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 mars 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 7 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Serres, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Desseigne (pouvoir à M. Imbert Y), Mme Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), M. Blein (pouvoir à M. Longueval), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Rivalta (pouvoir à M. Terracher), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Coste (pouvoir à Mme Chevallier), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Dubos (pouvoir à M. Goux), MM. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Galliano (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Pédrini), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), M. Pillon (pouvoir à Mme Vullien), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Sangalli (pouvoir à M. Colin), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Genin, Louis, Mme Palleja.

Séance publique du 6 avril 2009**Délibération n° 2009-0669**

commission principale : développement économique

objet : **Subvention à la fondation Bullukian - Convention dans le cadre du canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes CLARA - Année 2009-2011**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de Grand Lyon, l'esprit d'entreprise, la Communauté urbaine a fait le choix de développer la filière biotechnologie et santé avec l'ambition de positionner Lyon parmi les cinq pôles européens les plus dynamiques avec Oxford-Cambridge, Heidelberg-Munich, Swiss Biotech ou Medicon Valley.

Depuis plusieurs années, des efforts importants ont été réalisés par la Communauté urbaine pour encourager le développement d'un pôle sciences de la vie avec, notamment :

- le lancement et la labellisation en juillet 2005 d'un pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle, centre d'excellence en diagnostic et vaccin,
- l'appui à l'organisation à Lyon du forum mondial des sciences du vivant, BioVision, et de sa convention d'affaires BioSquare,
- la mise en place d'un immobilier dédié aux activités de biotechnologies, en particulier Bioparc Lyon,
- l'aide à la structuration d'un canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes officiellement lancé en décembre 2002.

Le contexte du projet CLARA

Le canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) est né du plan cancer lancé en 2003 et d'une volonté antérieure des collectivités locales (région Rhône-Alpes, conseil général du Rhône et communauté urbaine de Lyon). Il a pour objectif de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie en Rhône-Alpes Auvergne, pour poser les bases d'un cluster d'envergure européenne. Il est conçu selon l'architecture suivante :

- une équipe d'animation chargée de la coordination des actions (huit salariés à ce jour),
- la mise en œuvre de 7 plateformes développant des outils de recherche intégrée, du fondamental à la clinique,
- la mise en œuvre d'un fonds de financement dédié à la thématique du cancer (dispositif Preuve du concept),
- la mise en œuvre d'actions de mobilisation scientifique et de communication ciblées pour assurer le rayonnement de l'agglomération au niveau européen.

Depuis janvier 2005, le canceropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes est abrité par la fondation Léa et Napoléon Bullukian qui s'est fixée pour mission d'encourager la recherche appliquée dans le domaine médical, en particulier dans le domaine du cancer.

L'équipe d'animation de CLARA a pour missions essentielles :

- l'animation scientifique, la structuration et la dynamisation du réseau et la communication de CLARA,
- l'animation et le suivi du dispositif Preuve du concept,
- la mise en œuvre des plateformes et des thématiques validées et leur réalisation,
- la valorisation des recherches sur le cancer et le transfert technologique avec un rôle important du club des industriels.

Le bilan 2008 et plan de développement 2009-2011

L'année 2008 a vu l'amplification de la dynamique des acteurs et des pouvoirs publics et la forte mobilisation des partenaires du CLARA autour de priorités stratégiques et d'une gouvernance validés au niveau national par l'Institut national du cancer (l'INCa), agence sanitaire et scientifique en cancérologie, et par les collectivités au niveau local.

La stratégie 2009-2011 du CLARA s'inscrit dans le cadre d'une double dynamique. Au niveau national : le dossier de candidature du CLARA à l'appel à projets de l'INCa "ProCan 2007-2010" qui succède à l'appel à projets Emergence des cancéropôles 2003-2007. Au niveau interrégional Rhône-Alpes et Auvergne : une réflexion stratégique menée par le CLARA, conformément à la demande du comité de pilotage du CLARA du 4 décembre 2006.

Ces priorités redéfinies portent la nécessité de :

- renforcer les liens avec les pôles d'excellence et programmes structurant de niveau international de Rhône-Alpes Auvergne, en particulier Lyonbiopôle et le pôle grenoblois de nanotechnologies, le réseau thématique de recherche et de soins (RTRS) Synergie Lyon cancer,
- rendre visible et lisible la stratégie spécifique du CLARA en termes de liens avec les industriels :
 - . poursuivre le dispositif Preuve du concept avec une priorité sur l'interface avec l'infectieux (Lyonbiopôle) et avec les nanotechnologies,
 - . soutenir tout processus aboutissant à rapprocher les mondes académiques et économiques,
- structurer plus fortement la partie scientifique pour se positionner plus nettement sur le prochain appel d'offres ProCan de l'INCa en 2010, ayant vocation à financer, à terme, cette partie amont.

Le CLARA aura également pour objectif de faire émerger des projets européens qui associent dans la mesure du possible les acteurs industriels et académiques.

Depuis 2003, le CLARA a bénéficié d'un fort appui des collectivités locales (près de 48 M€), principalement axé sur la mise en place de plateformes de pointe (36 M€ investis). Sur la période 2009-2011, les collectivités partenaires du CLARA sont sollicitées pour poursuivre leur soutien à hauteur de 2,5 M€ par an sur un budget prévisionnel annuel de 4,8 M€. Cet appui est dédié à la valorisation économique et à l'animation du réseau interrégional pilotées par l'équipe d'animation.

Le budget prévisionnel CLARA 2009-2011

Montants en K€		Dépenses	Recettes		
			Collectivités	INCa - l'Institut national du Cancer	Autres
animation	équipe	650/ an (1 950/ 3 ans)	1 100/an (3 300 / 3 ans)	350 /an (1 050/ 3 ans)	
	animation du réseau régional	700/an (2 100/3 ans)			
	projets autres	100/an (300 / 3 ans)			
projets Preuve du concept		2 500/an (7 500/ 3 ans)	1 400/an (4 200/ 3 ans)		2 550/3 ans privé 750 report 2008
programmes scientifiques ProCan		850/an (2 550/ 3 ans)		850/an (2 550/ 3ans)	
total 2009-2011		4 800/ an (14 400/ 3 ans)	2 500 /an (7 500/3 ans)	1 200 /an (3 600/3 ans)	1 100/ an (3 300/ 3 ans)

Il est proposé que la Communauté urbaine continue à soutenir cette dynamique avec un financement apporté à la fondation Bullukian à hauteur de 1 500 000 €, sur la période 2009-2011. Ce financement ciblera prioritairement le dispositif Preuve du concept à hauteur de 315 000 € par an, ainsi que l'animation du CLARA à hauteur de 185 000 € par an ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention-cadre entre l'Etat, les collectivités locales partenaires et le CLARA représenté par la fondation Bullukian portant sur le soutien de l'Etat et des collectivités locales au CLARA et l'engagement de chacun sur la période 2009-2011.

b) - la convention d'application financière 2009-2011 à intervenir entre la Communauté urbaine et la fondation Bullukian représentant le CLARA,

c) - le versement au profit de la fondation Bullukian d'une subvention de 1 500 000 € pour le programme d'actions 2009-2011 selon les modalités suivantes :

- 250 000 € en 2009 à la notification de la convention d'application,
- 500 000 € en 2010 au vu du bilan des actions 2009,
- 500 000 € en 2011 au vu du bilan des actions 2010,
- le solde, soit 250 000 € en 2012 au vu du bilan des actions 2011.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer la convention-cadre 2009-2011 à intervenir entre l'Etat, les collectivités locales partenaires et le CLARA, ainsi que la convention d'application financière 2009-2011 avec la fondation Bullukian.

3° - **Ces dépenses** seront imputées aux crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009, 2010, 2011 et 2012 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0861 selon la répartition suivante : 250 000 € en 2009, 500 000 € en 2010, 500 000 € en 2011 et le solde en 2012, soit 250 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 avril 2009.